



# Procès-verbal du Conseil Municipal Séance du 27 avril 2026

**Séance du lundi 27 avril 2026 19:30 à mairie**

Quorum : 8

**Membres présents :**

Audrey BAEHLER LINDECKER, Manon BLIND, Rachel BOSSWINGEL, Violette CENTLIVRE, Olivier EGGENSPIELER, Frédéric FAUVEL, Samuel GISSINGER, François JACQUOT, Céline LEY, Steve MULLER, Valérie STEMMELIN, Thomas WALTER, Laurent WIEST

**Membres excusés et représentés par pouvoir :**

Denis BUECHER (donne pouvoir à : Frédéric FAUVEL), Stéphanie ZINDY (donne pouvoir à : Samuel GISSINGER)

**Membres Absents :**

**Président de séance :** Laurent WIEST

**Secrétaire de séance :** Thomas WALTER

**Ordre du jour de la séance :**

<b>Ordre</b>	<b>Texte ordre du jour</b>	<b>Nom du rapporteur</b>
1	Déclaration d'intention d'aliéner	
2	Adhésion au dispositif intercommunal de lutte contre le frelon asiatique	
3	Organisation du temps scolaire	
4	Commission communale des impôts directs	
5	désignation des membres de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)	
6	Approbation des Comptes de Gestion 2025 Commune et forêt	
7	Approbation des comptes administratifs 2025 commune et forêt	
8	Affectation du résultat	
9	Fixation des taux d'Imposition	
10	Subventions associations 2026	
11	Vote des budgets commune et forêt 2026	
12	Divers	

Le procès verbal de la séance du 20 mars 2026 est adopté à l'unanimité.

**Détails des projets / délibérations :**

**Déclaration d'intention d'aliéner**

Monsieur le Maire présente les projets de vente suivants :

1-

Propriétaire(s) : ERASTE Nicolas et MARZULLO Maria

Acquéreur : OHL Jordan et HAEFFLE Lisa

Adresse : 34 rue du Ruisseau

section AE n° 28

Surface : 7a 28ca

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de ne pas préempter sur ce projet de vente.

2-

Propriétaire(s) : CONSORTS WIEST

Acquéreur : SCHNEBELEN Lucas et HAUPAIX Clara

Adresse : 20 rue Thiebault Walter

section AE n° 34

Surface : 11a 75ca

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de ne pas préempter sur ce projet de vente.

Commentaires :

Résultats de vote :

Pour : 15 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 0

---

## **Adhésion au dispositif intercommunal de lutte contre le frelon asiatique**

**Le Conseil municipal,**

**Vu :**

- le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles relatifs aux compétences des communes en matière de salubrité et de sécurité publiques ;
- la proposition de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue (CCSAL) d'un dispositif mutualisé de neutralisation des nids de frelon asiatique pour l'année 2026 ;
- le contrat-cadre intercommunal 2026 transmis par la CCSAL, définissant les conditions d'intervention du prestataire dénommé Api-Co avec siège à 2 rue du ruisseau 68210 BALLERSDORF, ainsi que les conditions financières et techniques du dispositif.

**Considérant :**

- la recrudescence du frelon asiatique (*Vespa velutina nigrithorax*) et les risques qu'il représente pour la population, la biodiversité et l'apiculture ;
- l'intérêt d'une gestion coordonnée, réactive et homogène du risque « frelon asiatique »

à l'échelle du territoire intercommunal ;

- que le contrat-cadre prévoit une **neutralisation des nids tous moyens techniques confondus**, incluant notamment interventions au sol, perche, drone ou nacelle, sans surcoût pour les communes dans la limite de l'enveloppe annuelle budgétaire votée par la CCSAL ;
- que la participation financière annuelle est fixée à **300 € HT par commune**, se ventilant comme suit : **150 € HT à la charge de la commune** et **150 € HT à la charge de la CCSAL** ;
- que le dispositif mutualisé permet également la **prise en charge des signalements, la planification des interventions et la coordination administrative**, tout en évitant les facturations multiples grâce à l'intégration des produits biocides et frais de déplacement dans la convention-cadre ;
- que la lutte contre le frelon asiatique participe à la préservation de la biodiversité locale et à la protection des administrés.

Manon BLIND ne prend pas part au vote.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

**Décide :**

1. **D'adhérer pour l'année 2026 au dispositif intercommunal de lutte contre le frelon asiatique mis en place par la CCSAL.**
2. **D'approuver le contrat-cadre intercommunal 2026** relatif à la neutralisation des nids, conclu entre la CCSAL et le prestataire Api-Co.
3. **D'autoriser Madame/Monsieur le Maire à signer la convention** correspondante ainsi que tout document afférent à la mise en œuvre du dispositif.
4. **D'inscrire au budget communal la somme annuelle de 150 € HT** correspondant à la participation financière de la commune.
5. **De prendre acte** que la CCSAL procédera à une évaluation du dispositif à l'issue de la saison 2026, qui lui permettra de proposer des ajustements pour 2027.

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 14 voix Audrey BAEHLER LINDECKER, Rachel BOSSWINGEL, Denis BUECHER, Violette CENTLIVRE, Olivier EGGENSPIELER, Frédéric FAUVEL, Samuel GISSINGER, François JACQUOT, Céline LEY, Steve MULLER, Valérie STEMMELIN, Thomas WALTER, Laurent WIEST, Stéphanie ZINDY

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 1

Absents lors du vote : 0

---

## **Organisation du temps scolaire**

Le Conseil municipal est amené à délibérer en concordance avec le conseil d'école sur l'organisation du

temps scolaire à la rentrée de septembre 2026. En effet, la validité des horaires arrive à échéance (3 ans maximum).

Cadre général :

6. 24 heures d'enseignement hebdomadaire sur 9 demi-journées, incluant le mercredi matin
7. 5h30 maximum par journée et 3h30 maximum par demi-journée de classe ;
8. 1h30 minimum de pause méridienne.

Dérogations au cadre général possibles sous certaines conditions :

- Libération d'un après-midi de cours pour y regrouper les activités périscolaires : signature d'un projet éducatif territorial (PEDT) par la commune ;
- Répartition des horaires sur 4 jours :
- 24 heures hebdomadaires sur 8 demi-journées par semaine ;
- 6 heures maximum par journée et 3h30 maximum par demi-journée ;
- 1h30 minimum de pause méridienne.

Les horaires sont actuellement les suivants:

Lundi : 8h - 11h30 / 13h30 - 16h

Mardi : 8h - 11h30 / 13h30 - 16h

Jeudi : 8h - 11h30 / 13h30 - 16h

Vendredi : 8h - 11h30 / 13h30 - 16h

Monsieur le Maire propose de maintenir l'organisation du temps scolaires sur huit demi-journées avec horaires identiques, en concordance avec la délibération du conseil d'école du 31 mars 2026.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la proposition de Monsieur le Maire, à savoir le maintien de l'organisation scolaire sur huit demi-journées.

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 15 voix Audrey BAEHLER LINDECKER, Manon BLIND, Rachel BOSSWINGEL, Denis BUECHER, Violette CENTLIVRE, Olivier EGGENSPIELER, Frédéric FAUVEL, Samuel GISSINGER, François JACQUOT, Céline LEY, Steve MULLER, Valérie STEMELIN, Thomas WALTER, Laurent WIEST, Stéphanie ZINDY

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 0

---

## **Commission communale des impôts directs**

### **Délibération fixant la liste des noms en vue de la nomination des membres**

M. le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6

commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
M. Christophe BRUNGARD	M. Michel PERNOT
M. Serge FREYBURGER	M. Jean-Louis BUSCHIAZZO
M. Christian HAENNIG	Mme Béatrice GARNIER
Mme Rachel BOSSWINGEL	Mme Fanny CHEVROTON
Mme Delphine FAUVEL	M. Bernard BOLORONUS
M. Samuel GISSINGER	Mme Nathalie BUECHER
M. Yan BOSSWINGEL	M. François JACQUOT
Mme Yannick PANDIN	M. Olivier EGGENSPIELER
Mme Véronique WIEST	Mme Myriam WAMSTER
M. Mathieu DIFFORT	M. Christophe STIMPFLING
Mme Audrey BAEHLER LINDECKER	M. Vincent VIRON
Mme Mauricette VIRON	M. Julien KRIEGISCH

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 15 voix Audrey BAEHLER LINDECKER, Manon BLIND, Rachel BOSSWINGEL, Denis BUECHER, Violette CENTLIVRE, Olivier EGGENSPIELER, Frédéric FAUVEL, Samuel GISSINGER, François JACQUOT, Céline LEY, Steve MULLER, Valérie STEMMELIN, Thomas WALTER, Laurent WIEST, Stéphanie ZINDY

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 0

## désignation des membres de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Conformément aux dispositions de l'article 1609 *nonies* C du Code général des impôts (CGI), une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges doit être créée entre l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) concerné et ses communes membres.

Cette commission, comme son intitulé l'indique, a pour mission principale d'**évaluer les transferts de charges communales à l'EPCI**.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Il convient de procéder à la désignation d'un membre titulaire ainsi que d'un membre suppléant à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) auprès de la communauté des communes Sud Alsace Largue :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré ,

DESIGNE :

- Titulaire : Laurent WIEST
- Suppléant : Rachel BOSSWINGEL

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 15 voix Audrey BAEHLER LINDECKER, Manon BLIND, Rachel BOSSWINGEL, Denis BUECHER, Violette CENTLIVRE, Olivier EGGENSPIELER, Frédéric FAUVEL, Samuel GISSINGER, François JACQUOT, Céline LEY, Steve MULLER, Valérie STEMMELIN, Thomas WALTER, Laurent WIEST, Stéphanie ZINDY  
Contre : 0 voix  
Abstentions : 0 voix  
N'ont pas pris part au vote : 0  
Absents lors du vote : 0

---

## **Approbation des Comptes de Gestion 2025 Commune et forêt**

Monsieur Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs M57 COMMUNE - M57 FORET de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, les comptes de gestion M57 COMMUNE - M57 FORET dressés par le receveur accompagné de états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré,  
le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés,

les comptes de gestion M57 COMMUNE, M57 FORET du trésorier pour l'exercice 2025.

Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 15 voix Audrey BAEHLER LINDECKER, Manon BLIND, Rachel BOSSWINGEL, Denis BUECHER, Violette CENTLIVRE, Olivier EGGENSPIELER, Frédéric FAUVEL, Samuel GISSINGER, François JACQUOT, Céline LEY, Steve MULLER, Valérie STEMMELIN, Thomas WALTER, Laurent WIEST, Stéphanie ZINDY  
 Contre : 0 voix  
 Abstentions : 0 voix  
 N'ont pas pris part au vote : 0  
 Absents lors du vote : 0

## Approbation des comptes administratifs 2025 commune et forêt

### Comptes administratifs 2025 - FORET

Le Conseil municipal est appelé à délibérer sur le Compte administratif 2025 et arrêté ainsi les comptes.

#### Investissement

<b>Dépenses</b>		
	Prévu	56 516.43
	Réalisé	4 132.10
	Reste à réaliser	0.00
<b>Recettes</b>		
	Prévu	56 516.43
	Réalisé	2 911.43
	Reste à réaliser	0.00

#### Fonctionnement

<b>Dépenses</b>		
	Prévu	483 440.20
	Réalisé	120 025.99
	Reste à réaliser	0.00
<b>Recettes</b>		
	Prévu	483 440.20
	Réalisé	541 010.02
	Reste à réaliser	0.00

#### Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	- 1 220.67
Fonctionnement	420 984.03
<b>Résultat global</b>	<b>419 763.36</b>

### Comptes administratifs 2025 - COMMUNE

Le Conseil municipal est appelé à délibérer sur le Compte administratif 2025 et arrêté ainsi les comptes.

#### Investissement

<b>Dépenses</b>		
	Prévu	461 295.61
	Réalisé	285 389.69
	Reste à réaliser	56 327.17
<b>Recettes</b>		
	Prévu	461 295.61
	Réalisé	152 072.43
	Reste à réaliser	4 200.00

#### Fonctionnement

<b>Dépenses</b>		
	Prévu	1 089 960.41
	Réalisé	512 291.25

	Reste à réaliser	0.00
<b>Recettes</b>		
	Prévu	1 089 960.41
	Réalisé	1 080 882.09
	Reste à réaliser	0.00

### **Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement	133 317.26
Fonctionnement	568 590.84
<b>Résultat global</b>	<b>435 272.58</b>

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 14 voix Audrey BAEHLER LINDECKER, Manon BLIND, Rachel BOSSWINGEL, Denis BUECHER, Violette CENTLIVRE, Olivier EGGENSPIELER, Frédéric FAUVEL, Samuel GISSINGER, François JACQUOT, Céline LEY, Steve MULLER, Valérie STEMMELIN, Thomas WALTER, Stéphanie ZINDY

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 1

Absents lors du vote : 0

## **Affectation du résultat**

### **Budget FORET**

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025 ;

Constant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de	42 043.83
- un excédent reporté de :	378 940.20
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	420 984.03
- un déficit d'investissement de :	1 220.67
- un déficit des restes à réaliser de :	0.00
soit un besoin en financement de	1 220.67

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCEDENT	420 984.03
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	1 220.67
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	419 763.36
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) / DEFICIT	1 220.67

### **Budget COMMUNE**

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025 ;

Constant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de	144 348.43
- un excédent reporté de :	424 242.41

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	568 590.84
- un déficit d'investissement de :	133 317.26
- un déficit des restes à réaliser de :	52 127.17
soit un besoin en financement de	185 444.43

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCEDENT	568 590.84
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	185 444.43
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	383 146.41
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) / DEFICIT	133 317.26

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 15 voix Audrey BAEHLER LINDECKER, Manon BLIND, Rachel BOSSWINGEL, Denis BUECHER, Violette CENTLIVRE, Olivier EGGENSPIELER, Frédéric FAUVEL, Samuel GISSINGER, François JACQUOT, Céline LEY, Steve MULLER, Valérie STEMMELIN, Thomas WALTER, Laurent WIEST, Stéphanie ZINDY

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 0

## Fixation des taux d'Imposition

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux communaux pour l'année 2026.

**Le Conseil municipal,**

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré,

**Décide de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :**

- *taxe foncière sur les propriétés bâties* : 27.04 %
- *taxe foncière sur les propriétés non bâties* : 54.05 %
- *taxe d'habitation* : 17.17 %

**CHARGE** Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 15 voix Audrey BAEHLER LINDECKER, Manon BLIND, Rachel BOSSWINGEL, Denis BUECHER, Violette CENTLIVRE, Olivier EGGENSPIELER, Frédéric FAUVEL, Samuel GISSINGER, François JACQUOT, Céline LEY, Steve MULLER, Valérie STEMMELIN, Thomas WALTER, Laurent WIEST, Stéphanie ZINDY

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 0

---

## Subventions associations 2026

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de voter les subventions allouées pour l'année 2026.

Monsieur le maire rappelle les conditions d'attribution de subventions aux associations de Ballersdorf ;

La subvention annuelle de 120 € reste inchangée, sous réserve que l'association soit à jour règlementairement (tenue de l'assemblée générale, présentation des comptes, intérêt local);

Un "bonus manifestation" d'un montant de 100 € est attribuée en N+1. La manifestation doit être ouverte à tout public et ne pas rentrer dans les activités courantes de l'association.

Monsieur le maire rappelle également la mise à disposition gracieuse de la Vaillante une fois par an pour une manifestation à but lucratif à chaque association de Ballersdorf.

<b>Tiers</b>	<b>proposition 2026</b>
AFMTELETHON	50,00
AFSEP	50,00
AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS	120,00
AMICALE DES ANCIENS SAPEURS POMPIERS	220,00
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	220,00
AMICALE RENOVATION CHAPELLE ST MART	220,00
ASS. HT RHIN AIDE AUX PERS AGEES	50,00
ASSOCIATION ESPOIR	50,00
ASSOCIATION AIDES -	50,00
ASSOCIATION ARBORICOLE DE BALLERSDORF	120,00
ASSOCIATION MARPA DE LA LARGUE	50,00
ASSOCIATION MIEUX VIVRE A ST MORAN	120,00
BANQUE ALIMENTAIRE	120,00
CHORALE STE CECILE	220,00
CLUB SUNDGO <sup>2</sup>	50,00
CLUB VOSGIEN ALTKIRCH	50,00
COMITÉ DE L'AMITIÉ FRANCO-ALLEMAND	120,00
DELTA-REVIE HAUT-RHIN	0,00

ECOLE ALSACIENNE DE CHIENS	50,00
LA PREVENTION ROUTIERE	50,00
LE SOUVENIR FRANCAIS	50,00
LES AMIS DE L'EHPAD	120,00
MUSIQUE MUNICIPALE	220,00
TAI CHI CHUAN ET QI GONG DU SUNDGAU	120,00
U.S.E.P. ECOLE MIXTE	340,00
UCJE HANDBALL DANNEMARIE	50,00
UDSP HAUT RHIN	120,00
ASSOCIATION PECHE ET LOISIRS	220,00
ASSOCIATION LOISIRS ET CULTURE	120,00
ASS. HOPLA'GEISS	100,00

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la liste présentée ci-dessus.

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 14 voix Audrey BAEHLER LINDECKER, Rachel BOSSWINGEL, Denis BUECHER, Violette CENTLIVRE, Olivier EGGENSPIELER, Frédéric FAUVEL, Samuel GISSINGER, François JACQUOT, Céline LEY, Steve MULLER, Valérie STEMMELIN, Thomas WALTER, Laurent WIEST, Stéphanie ZINDY

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 1

## Vote des budgets commune et forêt 2026

- VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE M57

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif de la commune comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
<b>Section de fonctionnement</b>	1 028 962.41	1 028 962.41
<b>Section d'investissement</b>	592 144.43	592 144.43
<b>TOTAL</b>	1 621 106.84	1 621 106.84

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu l'avis de la commission des finances,

Vu le projet de budget primitif de la commune ;

**le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés adopte** le budget primitif de la commune arrête comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau des opérations pour la section d'investissement ;

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	1 028 962.41	1 028 962.41
<b>Section d'investissement</b>	592 144.43	592 144.43
<b>TOTAL</b>	1 621 106.84	1 621 106.84

#### 9. VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA FORET M57

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif de la commune comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	509 063.36	509 063.36
<b>Section d'investissement</b>	38 437.67	38 437.67
<b>TOTAL</b>	547 501.03	547 501.03

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu l'avis de la commission des finances

Vu le projet de budget primitif de la forêt ;

#### **Après en avoir délibéré,**

**le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés adopte** le budget primitif de la forêt, arrête comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	509 063.36	509 063.36
<b>Section d'investissement</b>	38 437.67	38 437.67
<b>TOTAL</b>	547 501.03	547 501.03

## Fongibilité des crédits

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de davantage de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au conseil municipal de déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa prochaine séance.

Le Conseil municipal,

autorise Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section dans les budgets commune et forêt.

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 15 voix Audrey BAEHLER LINDECKER, Manon BLIND, Rachel BOSSWINGEL, Denis BUECHER, Violette CENTLIVRE, Olivier EGGENSPIELER, Frédéric FAUVEL, Samuel GISSINGER, François JACQUOT, Céline LEY, Steve MULLER, Valérie STEMMELIN, Thomas WALTER, Laurent WIEST, Stéphanie ZINDY

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 0

---

## Divers

- prochaines dates à retenir : commission travaux le 4 mai à 18h, commission communication le 21 mai à 19h

- compte rendu de M. le Maire de la séance d'installation au SIAEP Ammertzwiler, Balschwiller et environs

- compte rendu du dernier conseil d'école ; maintien des trois classes à la rentrée 2026

---

fin de la séance à 21h35.

Le Secrétaire de séance,  
Thomas WALTER

Fait à BALLERSDORF,  
Le 28/04/2026 ,  
Le Maire